

ETABLISSEMENTS HEBERGEANT DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES

CALCUL DES TARIFS

<p>ETABLISSEMENT</p> <p>AIDE A DOMICILE</p> <p>0</p> <p>N° FINISS : 760499627</p>

Budget Primitif

AIDE A DOMICILE

Budget : 2019

I - EHPAD ET PRESENTATION

A - PRODUCTION EN POINTS GIR ET NOMBRE DE JOURNEES

I
A

Cotation GIR	Valorisation en points GIR de la cotation GIR permettant le calcul du GMP (article 7 du décret N°99-316) et servant de base au calcul de la valeur nette du point GIR "AS et AMP"	Points GIR pour la valorisation des actions de prévention de la dépendance	Valorisation en points GIR de la cotation GIR servant de base au calcul des tarifs dépendance et soins (annexe II du décret)	Nombre de PAD de l'EHPAD	Total points GIR budgétés	Total points GIR budgétés	% production en points GIR	Nb de journées prévisionnelles dépendance et soins	Nb de journées réalisées dépendance et soins
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1) x (4)	(3) x (4)			
GIR 1									
GIR 2									
GIR 3									
GIR 4									
GIR 5									
GIR 6									
	GIR 1 à 6								

prévisionnelles réalisées

Nombre de journées hébergement

GIR MOYEN PONDERE (G.M.P) - Année 2019
 X points GIR / X PAD
586.43

I - EHPAD ET PRESENTATION		I
B - REPARTITION DES CHARGES SALARIALES		B

Personnel extérieur

ANNEE BUDGETAIRE 2019		PROPOSE							
PERSONNEL	nombre d'ETP	Ratio en pourcent	hébergement en ETP	dépendance en ETP	soins en ETP	MT. DES SALAIRES (comptes 631 - 633 - 64)	hébergement	dépendance	soins
TOTAL									

BP2019 AIDE A DOMICILE AIDE A DOMICILE

I - EHPAD ET PRESENTATION		I
C - TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS JOURNALIERS		C

ANNEE BUDGETAIRE 2019		EXECUTOIRE				Total
N° de compte	INTITULE	hébergement	dépendance	soins		
602	ACHATS STOCKS ; AUTRES APPROVISIONNEMENTS (sauf 6021, et 60226)					
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical					
60226	Fournitures hôtelières :sauf 602261 "couches, alèses et produits absorbants"					
602261	Couches, alèses et produits absorbants					
603	VARIATION DES STOCKS (sauf 60321 et 603226)					
60321	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical					
603226	Fournitures hôtelières :sauf 603226 "couches, alèses et produits absorbants"					
6032261	Couches, alèses et produits absorbants					
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES (sauf 60622,60626,6066)					
60622	Produits d'entretien					
60626	Fournitures hôtelières :sauf 606261 "couches, alèses et produits absorbants"					
606261	Couches, alèses et produits absorbants					
6066	Fournitures médicales					
61	SERVICES EXTERIEURS (sauf 6111,61121,61551,61562 et 61681)					
6111	Sous-traitance à caractère médical					
61121	Ergothérapie					
61551	Entretien et réparation sur biens mobiliers ; matériel et outillage médicaux					
61562	Maintenance du matériel médical					
61681	Primes d'assurance maladie, maternité, accident du travail					
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS (sauf 621,62113,6223,6281 et 6283)					
621	Personnel extérieur à l'établissement					
62113	Personnel infirmier ; personnel médical et para-médical					

I - EHPAD ET PRESENTATION
C - TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS JOURNALIERS

I
C

ANNEE BUDGETAIRE 2019		EXECUTOIRE				
N° de compte	INTITULE	hébergement	dépendance	soins	Total	
6223	Médecins					
6261	Blanchissage à l'extérieur					
6263	Nettoyage à l'extérieur					
631, 633 et 64	Charges personnel (rétributions, charges sociales et fiscales sur rémunérations)					
635 et 637	Autres impôts, taxes et versements assimilés					
65	Autres charges de gestion courante					
66	Charges financières					
68	Dotations aux amortissements (immubles et matériel : "hébergement") et aux provisions					
"	Dotations aux amortissements (matériel : "dépendance") et aux provisions					
"	Dotations aux amortissements (matériel médical) et aux provisions					
6815	Dotations aux provisions : autres provisions pour risques (pathologies lourdes)					
Total des charges d'exploitation = A						
Produits autres que ceux relatifs à la tarification = B						70 966 98
734-3 Contribution de l'assurance maladie au titre de l'article 30 du décret N°99-316 = B'						
Incorporation des résultats des exercices antérieurs = C, avec signe (-) si déficit						2 511,00
Base de calcul des tarifs journaliers = A - B +/- C = D						-73 477,98
Quote part des charges nettes relatives aux AS et AMP imputée sur la section tarifaire "soins" = E						
Production totale de points GIR de l'établissement pour le calcul des tarifs "dépendance et soins" = F1						
Production totale de points GIR de l'établissement pour le calcul de la valeur du point GIR AS-AMP = F2						
Valeur nette du point GIR "Aides soignantes et AMP" = E / F2						
Valeur nette du point GIR "Dépendance" = (A - B) / F1						
Production de points GIR dans les groupes 1 et 2 = G1						

BP2019 AIDE A DOMICILE AIDE A DOMICILE

I - EHPAD ET PRESENTATION		I
C - TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS JOURNALIERS		C

ANNEE BUDGETAIRE 2019		EXECUTOIRE			
N° de compte	INTITULE	hébergement	dépendance	soins	Total
	Part des groupes iso-ressources 1 et 2 dans la production totale de points GIR = G1 / F = H1 (%)				
	Production de points GIR dans les groupes iso-ressources 3 et 4 = G2				
	Part des groupes iso-ressources 3 et 4 dans la production totale de points GIR = G2 / F = H2 (%)				
	Production de points GIR dans le groupe iso-ressources 5 et 6 = G3				
	Part des groupes iso-ressources 5 et 6 dans la production totale de points GIR = G3 / F = H3 (%)				
	Nombre total de journées prévisionnelles "HEBERGEMENT" = I				
	Nombre total de journées prévisionnelles "DEPENDANCE" et "SOINS" = J				
	Nombre total de journées prévisionnelles "DEPENDANCE" et "SOINS" - groupe iso-ressources 1 et 2 = K1				
	En pourcentage du nombre de journées totales = K1 / J = L1				
	Nombre de journées prévisionnelles "DEPENDANCE" et "SOINS" - groupes iso-ressources 3 et 4 = K2				
	En pourcentage du nombre de journées totales = K2 / J = L2				
	Nombre de journées prévisionnelles "DEPENDANCE" et "SOINS" - groupe iso-ressources 5 et 6 = K3				
	En pourcentage du nombre de journées totales = K3 / J = L3				
	TARIF JOURNALIER "HEBERGEMENT" = D/I				
	TARIF JOURNALIER "DEPENDANCE" - POUR LES GIR 1 ET 2 = D x H1 / K1				
	TARIF JOURNALIER "DEPENDANCE" - POUR LES GIR 3 ET 4 = D x H2 / K2				
	TARIF JOURNALIER "DEPENDANCE" - POUR LES GIR 5 ET 6 = D x H3 / K3				
	TARIF JOURNALIER "SOINS" - POUR LES GIR 1 ET 2 = [(D - E) x L1] / K1				
	TARIF JOURNALIER "SOINS" - POUR LES GIR 3 ET 4 = [(E x H2) + [(D - E) x L2]] / K2				
	TARIF JOURNALIER "SOINS" - POUR LES GIR 5 ET 6 = [(E x H3) + [(D - E) x L3]] / K3				
	DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT "SOINS" = D + B'				
	CALCUL DE LA DOTATION MINIMALE DE CONVERGENCE (DO-MINI-C)				

I - EHPAD ET PRESENTATION		I
C - TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS JOURNALIERS		C

ANNEE BUDGETAIRE 2019		EXECUTOIRE			
N° de compte	INTITULE	hébergement	dépendance	soins	Total
	Gir Moyen Pondéré Soins (GMPS) = GMP + Autres établissements				
	DO-MINI-C = Tarif x GMPS x Nombre de résiliants				
	ECART AVEC DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT				
	Ecart en %				

I - EHPAD ET PRESENTATION		I
D - INDICATEURS MEDICO-SOCIO ECONOMIQUES		D

ANNEE BUDGETAIRE 2019	Données moyennes comparatives		
	ETABLISSEMENT	DEPARTEMENT (base des étabts saisis)	REGION FRANCE ENTIERE
Nombre de personnes hébergées			
Age moyen des résidents			
Durée moyenne de séjour (exprimée en mois)			
Nombre de nouvelles admissions dans l'année			
Taux annuel de nouvelles admissions			
Production totale de points GIR			
GIR moyen pondéré (GMP)			
Valeur nette du point GIR "dépendance"			
Valeur nette du point GIR "aides soignantes - AMP"			
Tarif net journalier soins hors aides soignantes et AMP			
Coût place "hébergement" hors dépenses de structure (1)			
Nombre total de postes en équivalents temps plein (ETP)			
Nb. de postes à temps partiel en équivalent temps plein			
Nb. de postes à temps complet en équivalent temps plein			
% de postes (équivalents temps plein), à temps partiel			
Ancienneté moyenne des personnels salariés			
Nombre de postes d'AS et AMP en ETP			

(1) Total des dépenses - hors dotations aux amortissements, frais financiers, assurance de l'immobilier, entretien de l'immobilier, locations immobilières - , rapporté au nombre de places

II - CADRE NORMALISE - ETABLISSEMENT		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		
ETABLISSEMENT :	AIDE A DOMICILE	
ADRESSE :	RUE FRANCOIS ARAGO 76580 LE TRAIT	
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CCAS	
TELEPHONE :	0235374953	FAX :
		Email :
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne habilitée à représenter l'établissement : Monsieur Henri WATTIEZ		
N° FINESS :	760499627	
CATEGORIE :		
COMPETENCE :		
C.C.N.T. :		
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :		
CAPACITE AUTORISEE :	0	

TOTAL AGREGAT APPROUVE EN N - 1 (classe 6-77-78-79)

--

II - CADRE NORMALISE - OCCUPATIONS ET ACTIVITES		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		B2

Activité de l'Établissement ou du Service

Accueil des plus de 20 ans dans les IME

	TOTAL (de 1 à 3)	+ 20 ans orientés CAT, AP (1) et CDTD (2)	+ 20 ans orientés MAS	+ 20 ans orientés Foyer
	(1)	(2)	(3)	
Nombre de journées prévisionnelles				
TOTAL				
Externat				
Semi-internat				
Internat				
Autre				

(1) Atelier protégé

(2) Centre de distribution de travail à domicile

II - CADRE NORMALISE - FONCTIONNEMENT		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELIEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		C1

	Réel n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)		
GROUPE I							

Achat

606	Achats non stockés de matières et fournitures	1 900,00		17 200,00	17 200,00		17 200,00
-----	---	----------	--	-----------	-----------	--	-----------

Autres services extérieurs

625	Déplacements, missions et réceptions	800,00		500,00	500,00		500,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	3 407,67		4 200,00	4 200,00		4 200,00
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur			3 000,00	3 000,00		3 000,00
6287	Remboursements de frais						

TOTAL GROUPE I		3 407,67	38 900,00	24 900,00	24 900,00		24 900,00
-----------------------	--	----------	-----------	-----------	-----------	--	-----------

GROUPE II

Autres services extérieurs

621	Personnel extérieur à l'établissement	1 257,42					
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		5 000,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	24 808,05	33 200,00	21 813,14	21 813,14		21 813,14
641	Rémunérations du personnel non médical	619 302,17	712 950,00	586 859,35	586 859,35		586 859,35

II - CADRE NORMALISE - FONCTIONNEMENT		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		C1

	(1)	(2)	Budget prévisionnel proposé			(6)	(7)
			Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total		
645	81 689.58	175 500.00		220 039.93	220 039.93		220 039.93
647	17 815.90	12 350.00		107.80	107.80		107.80
TOTAL GROUPE II	744 873.12	939 000.00		829 820.22	829 820.22		829 820.22

GROUPE III**Dépenses afférentes à la structure**

6156	Maintenance	8 140.46	5 000.00		4 616.76	4 616.76	4 616.76
616	Primes d'assurances	1 409.76	1 700.00		1 500.00	1 500.00	1 500.00
617	Etudes et recherches		5 880.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
618	Divers		200.00				
623	Information, publications, relations publiques		3 300.00				
627	Services bancaires et assimilés	36.90	100.00		100.00	100.00	100.00

Autres charges de gestion courante

654	Perles sur créances irrécouvrables	617.54	3 000.00		1 000.00	1 000.00	1 000.00
-----	------------------------------------	--------	----------	--	----------	----------	----------

Dotations aux amortissements et provisions

6811	Dotations aux amortissements des immobilisations i	9 440.21					
------	--	----------	--	--	--	--	--

II - CADRE NORMALISE - FONCTIONNEMENT		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELIEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		C1

Réal n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
(3)	(4)	Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	(7)

TOTAL GROUPE III	19 644.87	20 116.00	12 216.76	12 216.76	12 216.76
-------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	767 925.66	999 016.00	866 936.98	866 936.98	866 936.98
--	------------	------------	------------	------------	------------

RAN n-2	RAN n-1	Report à nouveau n	
767 925.66	999 016.00	866 936.98	866 936.98
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION			

II - CADRE NORMALISE - FONCTIONNEMENT		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELLEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		C2

	Réal n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)		
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	919 614,76	843 083,00		743 039,78	743 039,78	743 039,78

	RAN n-2	RAN n-1	Report à nouveau n	
Excédent de la section d'exploitation reporté		154 933,00	123 897,20	123 897,20
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	919 614,76	998 016,00	743 039,78	866 936,98

II - CADRE NORMALISE - PROJETS D'INVESTISSEMENT		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		D1

Projets d'investissement

Ordre de priorité	Nature de l'opération prévue	Coût (par tranche si nécessaire)	Date de réalisation probable	Durée et mode d'amortissement	Financement prévu			Total (de 1 à 3)
					Autofinancement (1)	Subvention ou apport (2)	Emprunts (3)	
					Montant	Taux	Durée	
TOTAL								

II - CADRE NORMALISE - TABLEAU DES SURCOÛTS D'EXPLOITATION		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELIEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		E

TABLEAU DES SURCOÛTS D'EXPLOITATION

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Surcoûts ou économies sur les amortissements et frais financiers du GROUPE III					
<i>Amortissements de l'exercice précédent la première année du plan</i>	a				
Amortissements sur acquisitions antérieures à la 1ère année du plan] A				
Amortissements des nouveaux investissements					
Amortissements des charges à répartir					
Surcoûts liés aux amortissements = A - (a)					
<i>Frais financiers de l'exercice précédent la première année du plan</i>	b				
Frais financiers sur emprunts antérieurs à la 1ère année du plan] B				
Frais financiers sur emprunts nouveaux					
Surcoûts liés aux frais financiers = B - (b)					
Surcoûts ou économies sur le GROUPE I					
Charges afférentes à l'exploitation courante (hors amortissements et frais financiers détaillés ci-dessus)					
TOTAL DES SURCOÛTS ET/OU ECONOMIES calculés pour chaque année par rapport à l'année précédente la première année du bilan					

II - CADRE NORMALISE - INVESTISSEMENT, EMPLOIS		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELIEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		F1

Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget exécutoire n
-------------	-----------------------------	------------------------

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports

13	Subventions d'investissement affectées à des biens	675.40		
----	--	--------	--	--

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

21	Immobilisations corporelles	935.47	25 434.00	6 870.80
23	Immobilisations en cours			17 488.39

001 Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)

004 Amortissements comptables excédentaires différés

003 Excédent prévisionnel d'investissement

	TOTAL GENERAL	1 610.87	25 434.00	24 359.19
--	----------------------	----------	-----------	-----------

II - CADRE NORMALISE - INVESTISSEMENT, RESSOURCES		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		F2

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget exécutoire n
Augmentation des fonds propres:			
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	166.35	138.00
Autres			
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	9 440.21	936.00
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)		24 359.19
004	Résultat d'investissement comptables excédentaires différés		
007	Déficit prévisionnel d'investissement		
	TOTAL GENERAL	9 606.56	25 434.00
			24 359.19

BP2019 AIDE A DOMICILE AIDE A DOMICILE

II - CADRE NORMALISE - TARIFS OU DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT	II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELIEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES	G

Proportion de l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification
--------------------------------------	--

Tableau de calcul des tarifs

A	TOTAL CHARGES GROUPES I + II + III	866 936.98	866 936.98
B	PRODUITS EN ATTENUATION TOTAL GROUPES II + III	743 039.78	743 039.78
C	(+/-) Reprises de résultat	123 897.20	123 897.20
	Total à prendre en compte = A - B + ou - C		
Dotation globale de financement			
Nombre de journées (1)			
	- Externat		
	- Semi-internat		
	- Internat		
	- Autres		
	- Autres		
	- Autres		
Prix de journée moyen de l'année			
	- Externat		
	- Semi-internat		
	- Internat		
	- Autres		
	- Autres		
	- Autres		
Nombre de forfaits ou séances			
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance			

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 2		III
MODELE DE PLAN DE FINANCEMENT		A1

N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
-----	-----	-----	-----	-----

BP2019 AIDE A DOMICILE AIDE A DOMICILE

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 2	III
MODELE DE PLAN DE FINANCEMENT	A2

N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
-----	-----	-----	-----	-----

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 4		III
BILAN PROPRE A UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROITS PRIVES		
		C1

ACTIF	31/12/N		31/12/N-1
	Montant brut	Amort et prov.	Montant net
			Montant net

- (1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement et les autres établissements et services concernés.
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an.....
(3) Dont créances mentionnées à l'article 97 (lu décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 4		III
BILAN PROPRE A UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROITS PRIVES		C2

	31/12/N	31/12/N-1
--	----------------	------------------

PASSIF

- (1) Dont compte 115: résultats sous contrôle de tiers financeurs
- (2) Dont compte 1201 et compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs
- (3) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an
- (4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.
- (5) Correspondent aux cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.
- (6) Dont fonds des majeurs protégés et des titulaires aux prestations sociales.....

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 5		III
MODELE DE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT		D

Programme d'investissement

Ordre de priorité	Nature de l'opération prévue	Coût (par tranche si nécessaire)	Date de réalisation probable	Durée et mode d'amortissement	Financement prévu				Total (de 1 à 3)
					Autofinancement (1)	Subvention ou apport (2)	Emprunts (3)	Durée	
		Montant	Taux						
TOTAL									

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 8		III
BILAN FINANCIER		G

BIENS	N-2	N-1	N
--------------	------------	------------	----------

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 8		III
BILAN FINANCIER		G

FINANCEMENTS	N-2	N-1	N
---------------------	------------	------------	----------

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 10		III
MODELE DE TABLEAU DE SURCOÛTS D'EXPLOITATION		I

TABLEAU DES SURCOÛTS D'EXPLOITATION

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Surcoûts ou économies sur les amortissements et frais financiers du GROUPE III					
<i>Amortissements de l'exercice précédent la première année du plan</i>	a				
<i>Amortissements sur acquisitions antérieures à la 1ère année du plan</i>					
<i>Amortissements des nouveaux investissements</i>	- A				
<i>Amortissements des charges à répartir</i>					
Surcoûts liés aux amortissements = A - (a)					
<i>Frais financiers de l'exercice précédent la première année du plan</i>	b				
<i>Frais financiers sur emprunts antérieurs à la 1ère année du plan</i>					
<i>Frais financiers sur emprunts nouveaux</i>	- B				
Surcoûts liés aux frais financiers = B - (b)					
Surcoûts ou économies sur le GROUPE I					
<i>Charges afférentes à l'exploitation courante</i> (hors amortissements et frais financiers détaillés ci-dessus)					
TOTAL DES SURCOÛTS ET/OU ECONOMIES calculés pour chaque année par rapport à l'année précédant la première année du bilan					

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 11

TABLEAU DES EFFECTIFS

	III
	J

Catégorie	A Temps plein n-1		B Temps partiel n-1		C Total n-1		Variation en équivalent temps plein n		Nombre d'équivalents total retenu n
	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Proposée		
							En plus	En moins	
3 Services Généraux et restauration									
Agent social principal de 2e classe		5		3.66	5	3.66			
Agent social	1	10		6.38	11	7.38			
Adjoint administratif territorial		1		0.80	1	0.80			
TOTAL 3	1	16		10.84	17	11.84			
TOTAL	1	16		10.84	17	11.84			

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

Nombre de membres en exercice..... 17
 Nombre de membres présents..... 7
 Nombre de suffrages exprimés..... 7

VOTES : Pour..... 7
 Contre.....
 Abstentions.....

Date de convocation : 29/3/2019

Présenté par Patrick CAULERS Président

A Le Trait le 05/04/2019

Délibéré par l'assemblée délibérante réuni en session ordinaire
 A Le Trait le 05/04/2019
 Les membres du Conseil d'Administration

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2019,
 et de la publication le 12/04/19

A Le Trait le 12/4/2019

M. CAULERS
 [Signature of Patrick Caulers]
 [Signature of M. CAULERS]
 [Signature of M. CAULERS]

S O M M A I R E

pages		Jointes	Sans objet
	I - EHPAD et Présentation		
p.1	A - Production en points GIR et nombre de journées		
p.2/3	B - Répartition des charges salariales		
p.4/7	C - Tableau de calcul des tarifs journaliers	*	
p.8	D - Indicateurs médico-socialo économiques	*	
	II - Cadre Normalisé - Annexe 1		
p.9	A - Etablissement		
	Etablissement		
p.10	B - Occupations et Activités		
p.11	1 - Activités		
	2 - Activités (suite)		
p.12/14	C - Fonctionnement		
p.15/16	1 - Dépenses		
	2 - Recettes		
p.17/18	D - Projets d'investissement		
	Projets d'investissement		
p.19	E - Tableau des surcoûts d'exploitation		
	Tableau des surcoûts d'exploitation		
p.20	F - Investissement		
p.21	1 - Emplois		
	2 - Ressources		
p.22	G - Tarifs ou dotation globale de financement		
	Tableau de calcul des tarifs		
	III - Cadre Normalisé - Annexes 2 à 11		
p.23	A - Annexe 2		
	1 - Modèle de plan de financement		
p.24	2 - Modèle de plan de financement (suite)	*	
p.25	B - Annexe 3	*	
	Tableau de répartition des charges		
	C - Annexe 4	*	
p.26	1 - Bilan propre d'un établissement social ou médico social		
p.27	2 - Bilan propre d'un établissement social ou médico social (suite)	*	
p.28	D - Annexe 5	*	
	Modèle de programme d'investissement		
p.29	E - Annexe 6	*	
	Tableau des emprunts autorisés et contractés		
p.30	F - Annexe 7	*	
	Tableau des emprunts nouveaux soumis à autorisation		
p.31	G - Annexe 8	*	
	1 - Bilan financier		
p.32	2 - Bilan financier (Financements)	*	
	H - Annexe 9	*	
p.33	Mouvements des comptes liaison entre un établissement et les autres entités budgétaires	*	
	I - Annexe 10	*	

S O M M A I R E

pages		Jointes	Sans objet
p.34	Modèle de tableau de surcoûts d'exploitation	*	
	J - Annexe 11		
p.35	Tableau des effectifs	*	
	IV - Annexes		
p.36	Arrêté et signatures	*	

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L.2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R.3211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle ne s'applique pas à l'activité unique englobée en établissement publics ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoirement produits pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L.2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-38 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

